



Maseru est la capitale et la plus grande ville du Lesotho, ainsi que la capitale du district de Maseru. Située sur la rivière Caledon, la ville se trouve directement à la frontière entre le Lesotho et l'Afrique du Sud. Elle a été établie en tant que camp de policiers et désignée comme capitale après que le pays soit devenu un protectorat britannique en 1869. Lorsque le pays obtint son indépendance en 1966, Maseru conserva son statut de capitale. Le nom de la ville signifie « grès rouge » en langue sesotho.

Les services de gestion des déchets solides (GDS) de la ville de Maseru sont gérés par le département de la Santé et de l'Environnement (DHE) du conseil municipal de Maseru (MCC). MCC a une stratégie de gestion des déchets à quatre piliers qui se présente comme suit :

- Contrat de location : où des contractants privés ont été engagés pour la GDS dans des zones qui leur sont réservées.
- En régie : où MCC utilise ses propres ressources (équipement, personnel, etc.) pour la gestion des déchets dans des zones qui lui sont réservées.
- Contrats avec les communautés : où la communauté est engagée pour la GDS, principalement dans les quartiers des conseillers.
- Journée communautaire : MCC organise la Journée communautaire, au cours de laquelle tous les employés du conseil et les conseillers vont nettoyer une zone identifiée une fois par mois.

Informations de base

Population*	330 760 (recensement de 2016)
Croissance de la population (% annuel)*	3,5 (1986-1996)
Superficie (kilomètres carrés)*	138
Climat*	Subtropical des hautes terres
Principales industries*	Industrie manufacturière, textile, vêtements, chaussures, alimentaire et boissons
Monnaie**	1 USD = 13,85 LSL (Loti lesothien) (février 2019)

Sources : * Wikipédia, Maseru, consulté le 21 février 2019, <<https://en.wikipedia.org/wiki/Maseru>>

** Oanda.com

Situation actuelle de la gestion des déchets solides (GDS)

Rubrique	Présentation générale
----------	-----------------------

Système institutionnel

Système juridique	<ul style="list-style-type: none"> ● Il n'y a pas de règlement pour la GDS dans la ville. La municipalité utilise à la place les lois nationales, telles que : <ul style="list-style-type: none"> » La loi sur les gouvernements locaux de 1997, telle que modifiée : définit les responsabilités des autorités locales ; » L'ordonnance de santé publique de 1970 ; » La loi sur l'environnement de 2008.
Politique/Plan	<ul style="list-style-type: none"> ● Stratégie de gestion des déchets municipaux. ● Plan de travail départemental annuel. ● Plan de sensibilisation de la communauté.
Système de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ● Département de la Santé et de l'Environnement (DHE) du conseil municipal de Maseru (MCC) : chargé de la GDS dans la ville (ramassage des ordures, balayage des rues, collecte et transport, station de transfert et site d'élimination finale). Le service compte 3 employés administratifs, 9 employés en exploitation et 37 ouvriers et superviseurs. ● Ministère des Gouvernements locaux : chargé de la décentralisation et de la supervision des autorités locales. ● Département de l'Environnement : chargé des questions environnementales nationales. ● Ministère de la Santé : chargé des questions liées à la santé, y compris la santé publique.

Système technique

Quantité de déchets produits et caractéristiques	<ul style="list-style-type: none"> ● Quantité de déchets produits : inconnue. ● Taux de production de déchets : inconnu. ● Quantité de déchets collectés : inconnue. ● Taux de couverture de la collecte des déchets : 40 %. ● Caractéristiques des déchets : inconnues.
Stockage et élimination / Collecte et transport / Balayage des rues	<ul style="list-style-type: none"> ● Il y a 21 entreprises privées impliquées dans le balayage des rues, les services de collecte et de transport des déchets, les stations de transfert, l'élimination finale et les activités de recyclage dans les zones réservées à ces entreprises/contractants. Cependant, il existe des zones réservées à MCC dans lesquelles celui-ci fournit des services de gestion des déchets. ● Il y a environ 40 ramasseurs de déchets qui collectent des matières recyclables sur le site d'élimination. ● La communauté est informée du jour et de l'heure de la collecte, de la gestion des déchets en général, des avantages à vivre dans un environnement propre et du tri des déchets par le biais de réunions de consultation publique, de la radio et des programmes scolaires. ● L'élimination à la source de production (brûlage à l'air libre, alimentation animale et compostage) existe. ● Le tri des déchets à la source n'est pas pratiqué dans la ville. ● Les déchets sont collectés quotidiennement dans le centre-ville et une fois par semaine dans les quartiers résidentiels. ● La distance de transport du centre-ville à une station de transfert est d'environ 3 km. ● La distance de transport du centre-ville au site d'élimination est d'environ 6 km. ● MCC possède deux camions à benne tasseuse de 12 m³, dont l'un n'est pas fonctionnel en raison d'un manque d'entretien et de pièces de rechange. ● MCC possède également quatre camions de collecte des déchets (deux multibennes, un camion à plate-forme et un tracteur), dont la moitié n'est pas fonctionnelle en raison d'un manque d'entretien et de pièces de rechange. ● Il y a deux stations de transfert dans la ville qui ont été introduites dans le cadre d'un projet pilote. Les déchets sont collectés en porte-à-porte dans la majeure partie de la ville.

Rubrique	Présentation générale
Traitement intermédiaire / Recyclage	<ul style="list-style-type: none"> ● Il n'y a pas d'installation de récupération des matériaux (MRF) ni d'installation de compostage dans la ville.
Élimination finale	<ul style="list-style-type: none"> ● Il y a une décharge gérée par un contractant privé mais financée par MCC. <ul style="list-style-type: none"> » Emplacement : 29° 18' 50.5" S, 27° 32' 25.2" E ; » Superficie : inconnue ; » Horaires d'ouverture : 24 h/24 ; » Quantité de déchets éliminés : inconnue ; » Équipements : drainage pour empêcher l'eau de pluie d'entrer dans la zone d'élimination des déchets, clôture et portail ; » Fonctionnement : compactage des déchets et recouvrement du sol avec de la terre, mais peu fréquent.
Système financier	<ul style="list-style-type: none"> ● Total des recettes pour le service de traitement des déchets : inconnu. ● Total des dépenses pour le service de traitement des déchets : inconnu. ● Subvention du gouvernement central aux autorités locales en général : 23 millions de LSL (environ 1 963 614 USD). ● Des frais de collecte des déchets d'un montant de 40 LSL/mois pour les déchets ménagers, de 210 LSL/mois/fût de 200 litres pour les déchets commerciaux et de 1 100 LSL/mois/benne de 6 m³ pour les déchets institutionnels/industriels sont facturés.
Considérations environnementales et sociales	<ul style="list-style-type: none"> ● Il n'y a pas de politique ni de loi pour soutenir le secteur informel.
Soutien des donateurs	<ul style="list-style-type: none"> ● Le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) : <ul style="list-style-type: none"> » A mené une enquête sur les caractéristiques des déchets ; » A soutenu le développement des capacités des autorités locales mais pas spécifiquement pour la GDS.
Améliorations nécessaires (par ordre de priorité)	<ul style="list-style-type: none"> ● Questions financières : acquisition de véhicules de collecte des déchets. ● Questions techniques : 1) collecte des données et 2) aide à la construction d'une nouvelle décharge sanitaire. Le site a été sélectionné (à 45 km du centre-ville) et l'EIE est déjà terminée. ● Questions juridiques : formulation de lois et réglementations relatives à la GDS.

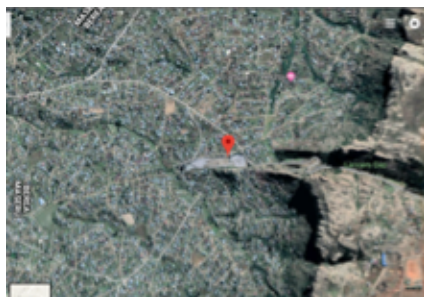
Quantité de déchets à chaque étape du flux de déchets*

Flux des déchets	Quantité** (tonnes/jour)	Remarques
① Production de déchets	N/A	Déchets générés dans les maisons, bureaux, commerces, restaurants, etc.
② Dépôt pour la collecte	N/A	Déchets déposés pour les services de collecte.
③ Système individuel d'élimination	N/A	Élimination aux sources de production, par exemple incinération ou enfouissement.
④ Recyclage à la source	N/A	Réutilisation des matériaux, compostage, vente à des recycleurs.
⑤ Collecte et transport	N/A	Quantité de déchets collectés et transportés.
⑥ Dépôt sauvage	N/A	Déchets déposés illégalement dans des lieux inconnus.
⑦ Traitement	N/A	Recyclage des matériaux, compostage, incinération, etc.
⑧ Recyclage/Réduction	N/A	Quantité de déchets recyclés et/ou réduits par recyclage des matériaux, compostage, incinération, etc.
⑨ Résidus	N/A	Résidus provenant des installations de traitement.
⑩ Site d'élimination finale	N/A	Quantité de déchets mis en décharge.
⑪ Recyclage	N/A	Recyclés sur les sites d'élimination.
⑫ Élimination finale	N/A	Quantité de déchets finalement éliminés sur les sites d'élimination.

* Basé sur le diagramme de flux de déchets en page 1 de l'annexe.

** Les chiffres incluent des valeurs estimées.

Emplacement des installations de gestion des déchets et photos associées



Site d'élimination finale actuel
(coordonnées : 29°18' 50.5" S, 27° 32' 25.2" E)



Nouveau site d'enfouissement sanitaire prévu
(coordonnées : 29° 34' 07.6" S, 27° 22' 57.0" E)



Camion de collecte